

PROCES-VERBAL N° 14
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE MARDI 28 JUIN 2010 A 20 H. 15

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, et la presse.

Se sont excusés : MM. Jean-Pierre Allaz, Denis Dévaud, Eric Favre, Vincent Favre, Christian Fragnière, Christophe Glaus, Cyril Schmied, Mmes Adrienne Favre et Françoise Favre.
Absents : Mme Francine Gret Favre et M. Stéphane Favre.

Les scrutateurs sont Mme Mireille Fitzé et M. Yves Favre.

1. Appel

21 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Election des président, vice-président, scrutateurs et suppléants
5. Comptes de l'exercice 2009
6. Communication municipales
7. Propositions individuelles
8. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. Mme Schneider fait part d'une erreur intervenue sur la dernière page. Il fallait écrire « Bettens et St-Barthélemy acceptent la convention de fusion », et non pas Bettens et Oulens. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que modifié.

4. Election des président, vice-président, scrutateurs et suppléants

Mme Schneider se représente comme présidente, s'il n'y pas de volontaire. Le vote s'effectue à bulletins secrets.

21 bulletins délivrés	21 bulletins rentrés		
2 blancs	2 nuls	2 voix éparses	15 voix pour Mme Schneider

M. Alain Favre se représente comme vice-président, s'il n'y a pas de volontaire. Le vote s'effectue également à bulletin secrets.

21 bulletins délivrés	21 bulletins rentrés
1 blanc	20 voix pour Alain Favre

Les scrutateurs souhaitent continuer, soit M. Yves Favre et Mme Mireille Fitzé. Mme Adrienne Favre est reconduite dans ses fonctions de scrutatrice-suppléante et M. Daniel Morier se porte volontaire comme suppléant. Ils sont tous les quatre élus à mains levées à l'unanimité.

5. Comptes de l'exercice 2009

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

c) discussion

La parole n'est pas demandée.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 2/2010 de la municipalité
- vu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal adopte les comptes 2009 présentant un excédent de revenus de fr. 14'277.62 à la majorité, avec une abstention.

6. Communications municipales

M. Jean-Marc Favre nous informe que le trottoir vers le cimetière a été mis à l'enquête publique jusqu'au 7 juin et qu'il n'y a pas eu d'oppositions. Le canton n'a pas fait opposition non plus. Un extrait de procès-verbal a été demandé par le canton pour l'approbation du conseil et les travaux devront débiter au mois de septembre.

M. Michel Haerberli demande si les travaux au chemin de la Prile seront faits en même temps. Il lui est répondu non ; ces travaux devront être budgétés et approuvés par le conseil en novembre 2010 pour être faits en 2011.

M. Jean-Marc Favre nous informe qu'il s'est renseigné pour faire un abribus vers chez Romain. Fermé des quatre côtés avec un banc et les horaires, il coûterait fr. 19'663.—. Les dimensions sont de 508 x 256 cm (toit).

M. Michel Haerberli demande s'il n'y a qu'une offre de demandée. Il lui est répondu oui étant donné que c'était seulement pour avoir un ordre de grandeur.

Mme Valérie Petoud demande si c'est entièrement à la charge de la commune. M. Jean-Marc Favre lui répond oui.

M. Jean-Marc Favre précise que si on en fait un, il faudrait en construire trois.

M. André Favre pense qu'au vu du prix, celui en place fera encore son utilité pour l'instant.

En ce qui concerne la déchetterie, M. Jean-Marc Favre nous informe que la plupart des habitants jouent le jeu, sauf pour le carton et le papier. Les cartons sont mal pliés et les bennes sont trop vite pleines.

M. Daniel Morier propose une benne avec compacteur. M. Jean-Marc Favre répond que l'idée n'a pas été creusée, mais il faudrait investir. C'est à voir dans le futur.

M. Bertrand Favre demande de mettre du Rundop à la déchetterie plus souvent. M. Jean-Marc Favre prend acte.

M. Haerberli demande combien il y a de bennes à papier par année. M. Jean-Marc Favre lui répond environ deux par mois, soit 24 bennes par année à environ fr. 300.—le transport.

Mme Fitzé demande s'il y a eu une réflexion pour une piste cyclable sur la route St-Barthélemy-Echallens. M. Dafflon rappelle que c'est une route cantonale. La municipalité a regardé cela de loin. C'est un gros projet qui n'est peut-être pas dans les priorités communales.

M. Jean-Marc Favre rencontre le voyer de l'Etat le 13 juillet 2010 à la suite du grave accident qui a eu lieu devant chez M. Alain Favre. Il va se renseigner à cette occasion.

M. Bertrand Favre réitère sa demande au sujet des places de parc devant l'Auberge. M. Michel Haerberli soutient cette suggestion. M. Dafflon rappelle que la municipalité ne peut pas tout faire pour des questions de temps et d'argent, mais la municipalité prend note.

Alain Favre demande qu'une liste des priorités soit donnée au conseil afin que les conseillers ne reviennent pas sans arrêt avec les mêmes demandes.

M. Dafflon rappelle que l'on est en fin de législature et que ce n'est pas à cette municipalité de décider pour la suivante. Une liste sera toutefois soumise pour les priorités d'ici là.

M. Bertrand Favre demande si des contacts ont été pris pour faire un trottoir en dessus de la laiterie jusque chez Pierre-André Favre. M. Villaz répond que non.

M. Germain Favre remarque que les écriteaux des entreprises fleurissent dans le village. Sont-ils autorisés ? M. Alain Villaz répond que oui. M. Germain Favre demande qu'ils soient un peu mieux harmonisés.

M. Dafflon remercie les conseillers pour la votation sur les fusions et pour la hauteur des débats. Les municipalités pensaient déposer des plaintes pour ce qui a été dit par exemple à Oulens et auraient pu aussi invalider les votes car le bulletin secret a été imposé, mais les municipalités ont renoncés pour éviter de mettre de l'huile sur le feu. Avec ce rejet, on est passé à côté d'un grand projet.

Lors de l'assemblée de l'UCV, les communes ont votés pour le projet des écoles de musique. Finalement c'est fr. 9.50 par habitant qui sera demandé aux communes pour le financement.

En ce qui concerne la nouvelle loi scolaire, l'Etat avait décidé de s'occuper du financement et de la logistique des classes surveillées. L'UCV a décidé que c'était aux communes de payer et d'engager les maîtres surveillants.

M. Philippe Favre demande si les surveillants doivent être des professionnels. M. Dafflon lui répond que, selon la loi scolaire, le dossier des qualifications est très épais. Il va probablement se réduire, mais il faudra de toutes les façons des professeurs qualifiés.

7. Propositions individuelles

Il n'y en a pas.

8. Divers

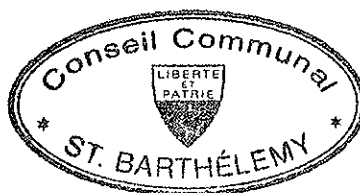
Mme François Schneider nous informe que les prochains conseils auront lieu les 25 octobre et 13 décembre 2010. Les votations du 26 septembre 2010 sont maintenues.

La séance est levée à 21 h. 05.

la présidente :

la secrétaire :

F. Schneider



I. Rowlin